

Communiqué de presse

Approvisionnement et souveraineté énergétique en France

Mise en œuvre des Energies thermiques renouvelables dans le Morbihan

Le collectif « Energies territoriales du Nord-Est de la France » a réuni le 17 août sur la presqu'île de Rhuys plusieurs maires et habitants du Morbihan autour de responsables des secteurs de l'énergie et de l'agriculture pour échanger sur le potentiel des énergies thermiques renouvelables (géothermie, pompes à chaleur, biomasse, biogaz, biocarburants, solaire thermique,...) dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables et de la future loi de Programmation Energie et Climat.

Les échanges ont porté sur :

- le risque d'approvisionnement énergétique sur les 10 prochaines années avec l'exigence de diminuer rapidement la pression sur la ressource électrique en décarbonant directement les usages de la chaleur et de la mobilité (78% des consommations énergétiques françaises) sans passer nécessairement par l'électricité ; les énergies thermiques renouvelables ont représenté en 2021 en France avec l'hydraulique 86% de la production nationale d'énergie renouvelables (14% éolien et photovoltaïque) et représentent un potentiel élevé d'augmentation de l'indépendance énergétique en Bretagne;
- l'identification dans les Plans climat-air-énergie territorial des 12 établissements publics intercommunaux du Morbihan de ces énergies et de leur potentiel important, rappelé par Olivier Dauger co-Président de France Gaz renouvelables pour le biogaz, les biocarburants et la cogénération, tout en notant le faible niveau de propositions sur la géothermie et les pompes à chaleur alors que le développement de ces solutions dans le département du Morbihan, qui a un des taux les plus élevés en France de chauffage électrique (35 à 40%) permettrait de réduire la pression sur le système électrique et d'augmenter notre indépendance énergétique ;
- La nécessité de réduire la dépendance aux énergies fossiles pour les usages de la chaleur et de la mobilité avec des énergies renouvelables pilotables, stockables et indépendantes des situations météorologiques et de leur donner les mêmes avantages concurrentiels que ceux qui ont été donnés à l'éolien terrestre, alors que cette énergie ne paye pas ses coûts complets (réseau, énergie de substitution en période sans vent,...) a les impacts les plus élevés (santé, paysage, artificialisation, décote immobilière, faune, biodiversité,...) et est la moins efficace sur le réseau électrique ;
- L'opportunité pour les maires des 35000 communes françaises de contribuer directement d'ici fin 2023, dans le cadre de la consultation obligatoire lancée le 12 juillet mai 2023 par le Gouvernement, avec concertation des habitants au choix des énergies renouvelables de leur territoire et d'actualiser ces orientations aux horizons 2030 et 2050 pour les futurs SRADDET, SCoT, PCAET et PLU. ETNEF a présenté le guide de l'élu pour le choix des énergies renouvelables et proposé différents modes opératoires pour la concertation (questionnaires, grille départementale suivant les communes,...)
- Les différentes solutions déjà mises en œuvre à travers des sociétés territoriales ont été présentées par Monsieur Christophe Laly. Les participants ont noté l'importance de la communication et de l'information sur ces solutions énergétiques aux différentes échelles territoriales pour atteindre l'objectif ambitieux fixé par le gouvernement aux maires d'ici le 31 décembre 2023

En conclusion, Monsieur Antoine de Bruc (délégué pour la Loire Atlantique) a proposé la tenue de réunions d'échange et d'information sur ces enjeux énergétiques lors des prochaines semaines en Bretagne et Pays de Loire

Détails dans dossier de presse : Contact Antoine de Bruc (06 09 67 37 22) Nicolas Bour : etnef@etnef.fr / +33 6 84 50 07 90